



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 73592

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation des chirurgiens-dentistes. En effet, volet intégral du système de soins français et participant à ses performances, les chirurgiens-dentistes ont vu le prix de la consultation dentaire ramenée autoritairement de 17,53 euros à 16,77 euros. Or, ces praticiens attendent toujours la révision des soins conservateurs et dénoncent la baisse des taux de remboursement puisque les bases prises en compte non seulement n'ont pas été revalorisées mais qu'en plus elles ont été minorées. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer d'une part si, par-delà les effets d'annonce, le Gouvernement en concertation avec les chirurgiens-dentistes, va s'atteler sérieusement à réfonner ce secteur, les usagers seront les premiers bénéficiaires de cette réforme et, d'autre part, si le Gouvernement va organiser un débat avec les professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73592

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1061